

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Installation de Madame Laurence Favier comme conseillère municipale - Remplacement de Madame Myriam Bernard dans des commissions et divers organismes**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 270 du code électoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

A la suite du décès de Madame Myriam Bernard, conseillère municipale, c'est Madame Laurence Favier qui est amenée à la remplacer, au sein de l'assemblée.

Je constate la présence de Madame Laurence Favier et je la déclare installée dans ses fonctions.

Par ailleurs, il convient de remplacer Madame Myriam Bernard dans les commissions ou organismes suivants dans lesquels elle avait été désignée :

- commission de la solidarité
- commission de la réussite éducative
- conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
- commission mixte de contrôle et de gestion des centres sociaux
- centre social Balzac
- conseil d'établissement de la résidence Blanqui
- caisse des écoles publiques
- conseils des écoles publiques Château de Pouilly et Lamartine
- conseil d'administration du collège Malraux (suppléant)
- conseil d'administration de la Régie de la Vapeur.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de l'installation de Madame Laurence Favier comme conseillère municipale de Dijon ;

2 - procéder au remplacement de Madame Myriam Bernard dans les commissions et organismes cités dans le rapport, dans les conditions suivantes :

- conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Madame Lê Chinh Avena ;
- autres commissions et organismes : Madame Laurence Favier.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

